

Circuit du CONTRAT D'APPRENTISSAGE CFA Académique de Normandie – RENTRÉE 2021

1

L'APPRENTI

Doit trouver un employeur et peut signer son contrat d'apprentissage au plus tôt **3 mois avant** le début des cours en CFA.

Les signatures de contrat peuvent s'effectuer toute l'année.

Pour une rentrée en formation tardive, il faut prendre contact avec l'UFA/EPLE d'accueil pour étudier la faisabilité du projet.

3

LE CFA ACADÉMIQUE

- ✓ vérifie les données sans garantir la conformité des rémunérations :
- ✓ vise le contrat
- ✓ prépare la convention de formation et la fait signer par l'employeur
- ✓ envoie à l'OPCO le dossier complet (Cerfa signé + convention signée) pour prise en charge de la formation et attribution d'un **numéro de dépôt**
- ✓ constitue le dossier administratif de l'apprenti au siège
- ✓ Scanne le contrat pris en charge par l'OPCO et transmet une copie à l'UFA/EPLE

2

L'EMPLOYEUR

Se procure le contrat d'apprentissage :

Cerfa N° 10103*07

www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R1319

ou se rapproche de son OPCO"

Remplit les parties suivantes :

- ✓ l'employeur
- ✓ l'apprenti
- ✓ le Maître d'apprentissage
- ✓ le contrat
- ✓ la formation

→ L'UFA/EPLE fournit les indications nécessaires à la rédaction du contrat (pour élaborer le Cerfa, l'entreprise située en Normandie peut s'appuyer sur les services des *Chambres de Métiers*).

S'assure de l'inscription effective de l'apprenti à l'UFA/EPLE et envoie le CERFA signé au siège du CFA :
CFA Académique de Normandie - 2, rue du Docteur

4

L'UFA/EPLE

Prend en compte l'inscription du jeune et s'assure de l'inscription administrative du jeune dans l'établissement de formation

Les UFA et les EPLE font parvenir au **CFA Académique de Normandie à partir du mois de juin** les prévisions de contrats d'apprentissage avec coordonnées des apprentis et coordonnées des entreprises.

Le CFA Académique de Normandie doit être impérativement informé de la part des UFA/ EPLE d'accueil d'apprentis de toutes les ruptures de contrat pour effectuer le suivi auprès des OPCO.

Le CFA Académique de Normandie est le **seul interlocuteur des OPCO** pour :

- assurer le suivi de la prise en charge financière des contrats
- échanger des informations concernant la formation des apprentis (adaptations des durées, ruptures de contrat ...)